



2070000 Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique

| | |
|------------------------------|---|
| Prime de fin d'année | 1 |
| Les titre-repas | 1 |
| Eco-chèques | 1 |
| Pension complémentaire | 2 |
| Travail d'équipe | 2 |
| Frais de transport..... | 2 |

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 1 juillet 2011 (105.181)

Prime de fin d'année pour les représentants de commerce.

Tous les articles .

Durée de validité : 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée.

CCT du 20 octobre 2015 (131.942)

Prime de fin d'année.

Tous les articles .

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Les titre-repas

CCT du 15 mars 2016 (133.122)

Accord Provincial 2015 – 2017 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2 et 8.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017, l'art. 8 pour une durée indéterminée.

Eco-chèques

CCT du 11 janvier 2010 (99.187)

Système de rémunération pour la fixation des salaires mensuels minimaux et des traitements mensuels.

Articles 1, 8, 10 et 12.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée, sauf l'article 10 qui est à partir du 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.



Pension complémentaire

CCT du 1 avril 2009 (92.232)

Accord national 2009 – 2010 pour employés

Art. 1, 2 en 7 + annexe 2.

Durée de validité: à partir du 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 5 août 2010 (101.255)

Institution d'un "Fonds de sécurité d'existence pour le régime sectoriel de pension des employés de l'industrie chimique" et fixant ses statuts

Tous les articles + annexe.

Durée de validité: à partir du 5 août 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 5 août 2010 (101.256), modifiée par les CCT du 6 décembre 2012 (107.572) et 18 avril 2012 (109.445)

Institution d'un régime de pension complémentaire sectoriel pour les employés de l'industrie chimique

Tous les articles + annexes.

Modifications à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée :

L'art 4.5 de l'annexe 1 est remplacé par l'art.2 de la CCT 107.872.

L'art 6 de l'annexe 1 est remplacé par l'art.2 de la CCT 109.445.

Durée de validité: à partir du 5 août 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 décembre 2010 (102.860)

Choix de l'organisme de pension chargé de l'exécution de l'engagement de pension complémentaire sectoriel pour les employés de l'industrie chimique telle qu'introduite par la convention collective de travail du 5 août 2010

Tous les articles.

Durée de validité: à partir du 15 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Travail d'équipe

CCT du 15 mars 2016 (133.122)

Accord Provincial 2015 – 2017 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2 et 9.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

Frais de transport

CCT du 1 avril 2009 (92.232)

Accord national 2009 – 2010 pour les employés.

Articles 1, 2 et 8

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.



CCT du 12 mai 2009 (93.479), modifiée par la CCT du 21 janvier 2014 (120.645)

Transport des employés.

Tous les articles + annexe, annexe modifié par l'annexe du CCT 120.645 à partir du 1^{er} février 2014 pour une durée indéterminée.

Durée de validité : 1^{er} février 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 mars 2016 (133.122)

Accord Provincial 2015 – 2017 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale

Articles 1, 2, 11 et 12.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.